



Commission économique pour l'Europe**Soixante-septième session**

Genève, 26 et 27 avril 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Dialogue de haut niveau**La Commission économique pour l'Europe a 70 ans :
l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030****Note d'information du secrétariat****I. Mandat**

1. En vertu du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des documents de base doivent être établis sur les questions inscrites à l'ordre du jour, selon qu'il convient. Le présent document a pour objet d'étayer les discussions qui auront lieu dans le cadre du débat de haut niveau (point 2 de l'ordre du jour).

II. Une histoire ponctuée de succès

2. La Commission a été créée dans une Europe dévastée, où les ravages de la guerre avaient réduit les populations à la misère, ruiné les infrastructures de base et bouleversé les réseaux du commerce international. Sa création a été l'expression d'une foi partagée dans le rôle des institutions internationales. La coopération internationale pouvait favoriser la reconstruction économique de l'Europe et, grâce à l'amélioration des conditions, établir une base solide pour la préservation de la paix sur le continent. Depuis ses débuts, la Commission a activement contribué au renforcement des interactions économiques dans la région et, partant, à l'amélioration des conditions de vie des populations. Elle a longtemps été la seule organisation à faire vivre l'idée d'une région paneuropéenne par-delà les divisions politiques.

3. Au fil des années, la scène régionale des organisations économiques internationales s'est enrichie d'un grand nombre de nouveaux acteurs, en particulier de groupements d'intégration institutionnelle telles l'Union européenne et, plus récemment, l'Union économique eurasienne, mais aussi d'organisations telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe. Toutefois, en tant qu'élément du système des Nations Unies au niveau régional, la Commission joue un rôle unique en raison du nombre de ses États membres et de sa capacité de réunir tous les pays et un large éventail de parties prenantes de la région. Du fait de son appartenance au système des Nations Unies, elle est un cadre multilatéral qui permet de relier les problématiques régionales aux préoccupations et aux objectifs mondiaux, et de collaborer étroitement avec d'autres organisations des Nations Unies présentes dans la région. Forte de ces puissants atouts, la Commission pourra



contribuer à l'élaboration des solutions aux nouveaux problèmes que la région aura à affronter dans les prochaines années.

4. Le mandat de la Commission est très large : « Prendre des mesures et participer à leur exécution, en vue de faciliter une action concertée pour le développement et l'intégration économiques de l'Europe, de relever le niveau de l'activité économique européenne, ainsi que de maintenir et de renforcer les relations économiques des pays d'Europe, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. ». En raison de l'ampleur de ce mandat, il a fallu que la Commission ait la capacité de s'adapter facilement aux différents problèmes apparus depuis sa création, en réponse aux demandes des États membres.

5. Dans les premières années après sa création, les priorités de la Commission étaient le redressement économique de l'Europe, la lutte contre sa fragmentation à travers le rétablissement des liaisons de transport et la réactivation du commerce. Peu à peu, d'autres questions sont venues s'ajouter au programme, les ordres du jour de ses comités sectoriels évoluant en fonction des nouvelles problématiques. Depuis les années 1970, les enjeux environnementaux n'ont cessé de gagner en importance tant à l'échelle mondiale que dans les travaux de la Commission, à la faveur d'initiatives émanant parfois des comités sectoriels. La Commission a aussi été à l'avant garde des débats sur les méfaits de la croissance, préfigurant les discussions sur le concept de développement durable. Aujourd'hui, les questions environnementales sont jugées tout aussi importantes que les questions économiques et sociales dans les tentatives qui sont faites pour jeter les bases d'un avenir prospère et durable. Les questions de durabilité occupent une place centrale dans les travaux de la Commission sur les transports, l'énergie, le logement, les forêts et autres. Depuis de nombreuses années, les travaux statistiques de la Commission, qui a fait plus de 30 recommandations dans ce domaine, contribuent de façon notable à la promotion des activités de mesure qui visent à éclairer la prise de décision, y compris en ce qui concerne le développement durable.

6. Au long des années, la Commission a élaboré de nombreuses conventions, règles et normes ainsi que de nombreux guides de bonnes pratiques, issus des travaux réalisés par des experts nationaux avec l'appui du secrétariat. L'utilité de certains de ces travaux a dépassé les limites de la région de la CEE. Par exemple, la Commission a joué un rôle important dans l'harmonisation des procédures commerciales grâce à plusieurs initiatives qui ont abouti, en 1990, à l'adoption des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (UN/EDIFACT), un ensemble de normes convenues sur le plan international pour l'échange électronique de données qui a rendu possible le commerce sans papier. La norme UN/EDIFACT régit plus de 90 % de tous les messages d'échange de données informatisé (EDI) circulant à travers le monde. Aujourd'hui, il existe 40 recommandations internationales largement utilisées pour faciliter le commerce et plus de 440 normes relatives aux transactions électroniques. Plusieurs d'entre elles sont visées dans des accords internationaux, dont l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

7. L'adoption de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR), en 1959, a grandement contribué à faciliter le transport de marchandises dans toute l'Europe. La Convention TIR est de plus en plus souvent utilisée dans d'autres régions du monde. Au total, 57 conventions et accords internationaux constituent le cadre juridique et technique international qui permet de développer les transports internationaux par la route, le rail, les voies de navigation intérieure et par transport combiné dans la région de la CEE.

8. La plupart des conventions négociées depuis les années 1990 concernent des questions environnementales, reflétant l'importance acquise par ces questions et leur incidence sur le bien-être humain. Cinq accords multilatéraux sur l'environnement et les protocoles y relatifs portent sur les principaux problèmes transfrontières qui se posent dans la région : la pollution atmosphérique, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, l'eau, les accidents industriels et l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Certains de ces accords étaient au départ des instruments régionaux mais ils sont désormais ouverts ou en cours d'ouverture à l'adhésion de pays non membres de la CEE. Des États extérieurs à la région

de la CEE participent depuis longtemps aux travaux menés au titre de certains de ces accords, en particulier en matière de renforcement des capacités.

9. La normalisation occupe une place de choix dans les activités de la Commission depuis ses premières années, où l'un de ses grands objectifs était de faciliter les échanges entre des pays dont les systèmes économiques étaient différents. La Commission a élaboré des normes portant sur de multiples domaines et sur un éventail de besoins différents, allant de la facilitation des interactions économiques et d'une utilisation plus efficace des ressources à l'intégration des préoccupations environnementales et au renforcement de la sécurité pour les consommateurs et le grand public. Les travaux qu'elle mène dans ces domaines demeurent une activité de base de la Commission, et s'étendent aussi aux techniques d'évaluation de la conformité et à la reconnaissance de différentes normes. La Commission a produit plus de 100 normes visant des produits agricoles particuliers, près de 20 recommandations concernant les bonnes pratiques dans les domaines de la coopération en matière de réglementation, mais aussi de la gestion des risques, de la qualité des infrastructures, de la surveillance des marchés, de l'enseignement de la normalisation et de l'utilisation des normes internationales.

10. En outre, les activités de renforcement des capacités qui visent à aider les pays membres à adopter et à appliquer les conventions et les normes de la Commission, parfois menées en collaboration avec d'autres partenaires, ont pris une importance accrue.

11. Ce ne sont là que quelques exemples de l'activité normative de la Commission, qui a évolué en fonction des solutions nouvelles rendues nécessaires par les nouveaux problèmes et par les nouvelles préoccupations. Ces travaux ont eu de fortes incidences sur la facilitation des relations commerciales et des liaisons de transport régionales, la baisse des coûts de transaction favorisant la multiplication des échanges et la prospérité, ainsi que sur la réduction des pressions environnementales, sur la gestion durable des forêts et sur l'accroissement de l'efficacité énergétique.

12. Les travaux de la Commission s'appuient sur une collaboration et des partenariats étroits avec d'autres organisations internationales. Le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les questions relatives aux forêts, formé dans les premières années qui ont suivi la création de la Commission, est le plus ancien. Depuis lors, de nombreuses formes de collaboration avec diverses organisations ont été mises en place. Elles ont permis de mettre en commun ressources et connaissances spécialisées et ainsi de rendre les activités plus efficaces et plus efficaces. Le processus intergouvernemental qui sous-tend les travaux de la Commission et le caractère multisectoriel de ses activités inscrites dans le cadre de l'intégration économique demeurent de bons atouts pour attirer des partenaires.

13. Au-delà de ces réalisations concrètes, la Commission est également utile en tant que cadre d'échange de données d'expérience sur des questions techniques ainsi que sur les moyens d'action et leurs incidences, contribuant ainsi à la diffusion des connaissances et à l'harmonisation des pratiques nationales. Ce cadre intergouvernemental a toujours été ouvert à la participation d'acteurs de catégories variées (organisations non gouvernementales, secteur privé et milieu universitaire), y compris parfois parmi les représentants des gouvernements.

14. Si la région veut se forger une vision pour l'avenir, elle a besoin d'un espace où les vues issues de secteurs différents peuvent s'exprimer et où les uns et les autres peuvent faire connaître leurs intentions. Tout au long de son histoire, la Commission a été cet espace. De nouveaux enjeux et de nouvelles perspectives sont apparus, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit la vision et la direction qui permettront d'offrir à tous un avenir plus prospère et plus durable. La Commission peut jouer un rôle important dans la concrétisation de cette vision au niveau régional, en continuant de jeter des ponts entre les pays, de stimuler les progrès et d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants de la région.

III. Enjeux et perspectives : une vision pour l'avenir

15. Depuis la création de la Commission, la région est devenue beaucoup plus prospère, même si cette tendance positive générale a été marquée par plusieurs crises. Les facteurs de croissance ont également changé. Dans le contexte de la reconstruction d'après guerre, l'accent a été mis sur la mobilisation des ressources et la remise en état des infrastructures endommagées par le conflit. Mais aujourd'hui, les préoccupations portent notamment sur la nécessité de mieux utiliser les ressources et de promouvoir l'innovation et la créativité dans nos sociétés du savoir, tout en ne laissant personne sur le bord du chemin.

16. La connectivité – non seulement physique mais aussi par des voies qui facilitent les échanges d'idées, les formes complexes de collaboration et l'accès aux marchés et aux technologies – est devenue une question centrale dans les activités déployées pour favoriser la prospérité au niveau tant national qu'infranational. Ces activités ont été favorisées par de nouvelles formes de collaboration entre les secteurs public et privé.

17. Les États membres de la Commission font face à de nombreuses difficultés qui réclament des mesures appropriées. Le dynamisme économique est le socle de la prospérité, mais la croissance ne doit nuire ni à l'intégration sociale ni à l'environnement. Devant la menace réelle que représentent les changements climatiques et la tendance inéluctable des sociétés au vieillissement, il est indispensable de concevoir des modèles de développement fondés sur de nouveaux facteurs de croissance tout en veillant à la participation de tous et en réduisant l'empreinte environnementale.

18. Tous les États membres de la Commission connaissent ces problèmes. Quelles que soient les disparités nationales, un fil conducteur commun les relie : les objectifs de prospérité économique, d'intégration sociale et de viabilité environnementale ne peuvent être traités séparément. Il existe entre eux des liens, des synergies et des arbitrages multiples qui exigent une perspective intégrée.

19. Ces difficultés ne sont pas nouvelles. Au contraire, elles découlent de tendances négatives bien établies qui doivent être corrigées de toute urgence, car plus le temps passe et plus le coût de l'inaction ou de réactions inadéquates augmente. Ces difficultés sont devenues un point de convergence qui doit servir de catalyseur de l'action publique, et elles sont donc aussi l'occasion de refonder le développement économique sur une base meilleure et plus viable.

A. Tendances et défis à relever

20. Malgré ce tableau globalement positif, un certain nombre de difficultés se profilent à l'horizon. La région se ressent toujours des effets de la crise financière mondiale de 2008 et doit encore surmonter les conséquences de l'atonie de l'investissement et de la faible croissance de la productivité. Récemment, la croissance économique a repris, mais à des taux dans l'ensemble bien inférieurs à ceux observés avant la crise. De manière générale, la productivité du travail a progressé deux fois moins vite entre la dernière décennie et la décennie précédente. Dans de nombreux cas, le processus de convergence économique, qui permet aux pays à faible revenu de connaître une croissance plus rapide, a ralenti. Parfois, ces tendances se sont accompagnées d'une hausse des inégalités. Le commerce, qui facilite la spécialisation économique et la diffusion de l'innovation, a également ralenti, en partie du fait de la faiblesse des investissements.

21. Le commerce intrarégional (c'est-à-dire entre les pays de la CEE) représente la majeure partie du commerce total de la région, mais son importance relative a diminué, reflétant la croissance économique plus rapide affichée par des pays extérieurs à la CEE et les tensions géopolitiques en Europe. Selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la part des exportations de marchandises entre les pays européens dans le commerce total de la région est tombée à 67 % en 2015, contre 74 % dix ans plus tôt.

22. Le vieillissement – qui est en soi un indicateur de succès – est une tendance confirmée qui transformera nos sociétés et exigera des réponses appropriées. Les projections montrent qu'en 2030, 21 % de la population de la région de la CEE sera âgée de 65 ans ou plus, et les

enfants de moins de 15 ans ne représenteront que 17 % de ses habitants. L'allongement de la vie et le vieillissement de la population exigent que l'on repense un large éventail de politiques et que l'on définisse de nouvelles statistiques pour saisir correctement les implications du phénomène.

23. Malgré les progrès accomplis, les pressions exercées sur l'environnement n'ont pas été pleinement prises en compte. Il subsiste de grandes différences en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Des écosystèmes résilients, un air et une eau purs, une utilisation efficace des ressources, une gestion durable des produits chimiques et des déchets et l'existence d'écocités sont essentiels pour la bonne santé de la planète et de la population. Les problèmes environnementaux sont devenus plus systémiques, multidimensionnels et complexes et sont davantage liés à des facteurs socioéconomiques. Les changements climatiques constituent une menace majeure pour la prospérité économique, la santé et la durabilité de l'environnement et ils aggravent et favorisent d'autres risques environnementaux.

24. La mauvaise qualité de l'air est désormais le premier risque d'origine environnementale pesant sur la santé des habitants de la région. La proportion de la population vivant dans des zones dont la qualité de l'air est supérieure aux valeurs indicatives établies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) varie selon le polluant, mais reste importante. En 2010, le coût sanitaire de la pollution, décès prématurés et morbidité compris, était estimé à au moins 10 % du produit intérieur brut dans la moitié des pays relevant du bureau régional de l'OMS pour l'Europe. En outre, les polluants atmosphériques continuent d'endommager les écosystèmes et le cadre bâti, et d'influer sur les changements climatiques.

25. Dans toute la région, les terres font l'objet de nombreux intérêts concurrents. Les concentrations de métaux lourds et de polluants organiques persistants dans l'environnement ont dans l'ensemble diminué, mais elles demeurent très élevées dans certains foyers.

26. Pour vivre dans les limites des capacités de la planète, il sera nécessaire d'opérer des transitions fondamentales dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de la mobilité et des systèmes urbains. Il faudra pour cela trouver des solutions intégrées et intersectorielles qui ne se limitent plus à des changements progressifs, mais qui débouchent sur des transformations plus systémiques qui permettront de dissocier l'exploitation des ressources, y compris l'empreinte des matériaux, de la performance économique globale, de réduire l'intensité carbone de l'énergie et des systèmes de transport et de réduire d'autres émissions nocives, de restaurer les écosystèmes et les services écosystémiques et de diminuer les pertes et gaspillages alimentaires.

27. Les stratégies énergétiques nationales dans la région de la CEE sont diverses et varient notamment en fonction du niveau de développement économique, de la disponibilité des ressources et des préférences des pouvoirs publics. Il faut transformer les modes de production, de commercialisation, de transformation et de consommation de l'énergie, car ce secteur représente 60 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette transformation, qui est étroitement liée à la mise en œuvre du Programme 2030, exigera l'adoption d'une perspective systémique pour définir les grandes orientations. Il faudra également changer radicalement la façon dont nous percevons l'énergie et ne plus la considérer comme un ensemble de produits, mais plutôt comme un service. Toutefois, le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique, la mise en œuvre de mesures d'approvisionnement en énergie à faibles émissions nettes de carbone et la fourniture d'un accès viable aux services énergétiques modernes sont aujourd'hui insuffisants, et il est nécessaire de progresser à un rythme plus soutenu.

28. L'accès à l'énergie n'est pas le seul élément à prendre en compte lorsque l'on parle de l'avenir des systèmes énergétiques de la région. La question de l'accessibilité financière est également cruciale, car la précarité énergétique, s'agissant en particulier du chauffage, touche une part non négligeable de la population. Dans certaines parties de la région, il existe encore beaucoup de bâtiments anciens, souvent mal isolés et dotés de systèmes de chauffage inefficaces dont l'utilisation est inabordable sans subventions importantes. La qualité des services est aussi un autre aspect important de l'accès à l'énergie.

29. Pour éviter de dépasser le volume d'émissions de carbone requis pour remplir l'objectif d'un réchauffement planétaire limité à 2 °C et pour rendre possibles de futures réductions des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, tous les moyens permettant de réduire l'intensité carbone nette de l'énergie doivent être étudiés et mis en

œuvre d'urgence. Faute de mesures concrètes pour améliorer la productivité énergétique, optimiser les ressources énergétiques et déployer des technologies énergétiques et des infrastructures d'énergie durable nouvelles, les objectifs relatifs à l'énergie énoncés dans le Programme 2030 ne pourront pas être atteints.

30. La couverture forestière dans la région a augmenté de façon régulière au cours des dernières décennies, avec une hausse de 1,5 % entre 2000 et 2015. Parallèlement, la superficie des forêts certifiées comme gérées de façon durable a augmenté de 45 % entre 2006 et 2013. Les forêts sont un important puits de carbone (255 millions de tonnes de carbone par an entre 2005 et 2010). Le remplacement des matériaux et des sources d'énergie non renouvelables par des produits et des énergies provenant de forêts gérées de façon durable contribue également à atténuer les changements climatiques. Il est possible de développer encore ces méthodes, tout en maintenant ou en augmentant les avantages économiques pour les propriétaires de forêts. Toutefois, il existe des arbitrages à faire entre ces objectifs et d'autres objectifs de gestion forestière ; c'est pourquoi le choix des politiques déterminera les résultats finaux.

31. Selon les choix qui seront faits et qui dépendront des diverses priorités liées à différents objectifs (qui vont de la maximisation du carbone contenu dans la biomasse à la promotion de l'énergie provenant du bois, la préservation de la diversité biologique, ou plus généralement l'innovation), les effets seront différents. La biodiversité demeure néanmoins une préoccupation majeure dans presque tous les scénarios. L'évolution des conditions climatiques, dont les effets varieront sensiblement selon les régions géographiques et les types de forêts, créera également un besoin d'adaptation qui pourra être satisfait par une gestion forestière appropriée.

32. Dans l'ensemble, les politiques, les institutions et les instruments du secteur forestier en Europe sont efficaces, mais les problèmes liés aux changements climatiques, aux besoins en énergie et à l'appauvrissement de la diversité biologique sont éminemment complexes et s'inscrivent dans une perspective à long terme. Pour pouvoir y apporter une solution satisfaisante, des changements en profondeur s'imposent. Des politiques intersectorielles efficaces et une forte volonté politique sont nécessaires afin de mobiliser suffisamment de bois pour satisfaire les besoins énergétiques, trouver un juste équilibre entre la séquestration et la substitution du carbone et, en même temps, préserver la diversité biologique sans sacrifier l'approvisionnement en bois, et apporter ainsi la meilleure contribution possible à la prospérité économique, au bien-être humain et à la durabilité de l'environnement.

33. On estime que d'ici à 2050 70 % de la population mondiale vivra dans les villes. Celle-ci resteront donc un enjeu majeur pour la région de la CEE, qui devra notamment concevoir des solutions de mobilité durables et saines, accroître l'efficacité énergétique et réduire la pollution. Cependant, les agglomérations urbaines resteront également un moteur essentiel du dynamisme économique et seront transformées par les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies et par les besoins des populations vieillissantes.

34. La tendance générale à l'étalement des villes soulève des problèmes de durabilité environnementale liés à la dépendance croissante vis-à-vis de l'automobile et à l'imperméabilisation des sols ; elle entraîne également une augmentation des dépenses nécessaires à l'entretien d'infrastructures très lourdes. Le passage à des systèmes de transport intelligents, plus propres et plus écologiques, peut néanmoins réduire la demande d'espace.

35. L'essor de l'économie du savoir et de la numérisation ouvre de nouvelles possibilités d'emploi et d'organisation de la production, ce qui a des incidences sur l'aménagement urbain. La quête de nouveaux modèles de développement urbain durable qui exploitent le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour créer des villes durables et intelligentes est une tendance qui ne se dément pas. Les technologies peuvent créer un environnement favorable fondé sur les réseaux, où de nouvelles solutions et formes de collaboration sont possibles.

B. Apporter les changements nécessaires pour un avenir meilleur

36. Les nombreux changements qui s'imposent pour mettre les économies de la région sur la voie du développement durable offrent de multiples possibilités d'action concertée dans large éventail de domaines. Les divers travaux normatifs et cadres directeurs de la CEE

peuvent contribuer de façon appréciable à appuyer l'action des gouvernements et à guider les décisions des acteurs économiques dans le sens du développement durable.

37. L'évolution rapide des technologies crée de nouvelles possibilités d'interaction économique et change nos modes de consommation. Ces nouvelles technologies peuvent contribuer à résoudre des problèmes existants, mais elles en soulèvent également de nouveaux, par exemple en ouvrant la voie à de nouvelles formes d'organisation de la production qui ont des incidences sur la répartition géographique et sectorielle de l'activité économique et du commerce.

38. La « quatrième révolution industrielle » progresse rapidement et entraîne des transformations qui auront des conséquences systémiques dans de multiples secteurs, à mesure que la numérisation et la formidable puissance de traitement des ordinateurs modifieront radicalement les possibilités de production, de gestion et de consommation. Les coûts liés au transport et au commerce diminueront avec l'extension du commerce électronique et avec l'apparition des systèmes de transport intelligent. Grâce à l'amélioration de la connectivité, il sera possible d'élaborer des solutions intelligentes et efficaces aux problèmes qui se posent dans les villes en tenant compte des systèmes énergétiques et des nouvelles formes d'interaction humaine. Ces transformations, qui redéfiniront l'interaction entre les technologies et le monde physique, modifieront aussi le champ des politiques et les instruments qui s'y rapportent.

39. Il sera nécessaire de modifier les règlements pour tirer parti de ces nouvelles technologies (par exemple, pour résoudre les problèmes de coordination des systèmes nécessaires à la conduite automatisée ou concevoir les villes intelligentes et durables de demain). Toutefois, la réglementation devra aussi s'adapter à un environnement où les changements seront plus rapides et plus décentralisés qu'auparavant. La CEE est une structure établie de longue date qui peut faciliter les échanges et les débats sur ces progrès technologiques et leurs implications. La CEE peut appuyer l'adoption et la diffusion de ces technologies par des recommandations et des compilations de bonnes pratiques.

40. Dans un contexte où la croissance de la productivité est lente et les pressions sur l'environnement constantes, la recherche des gains d'efficacité restera primordiale. Par ses travaux normatifs, la CEE a contribué à ces gains d'efficacité, dans les secteurs tant public que privé, et continuera de le faire. Ces économies sont considérables comparées au budget modeste de l'organisation. À titre d'exemple, la Occupational Safety and Health Administration du Département du travail des États-Unis a estimé que l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) en 2015 devrait permettre d'économiser environ 800 millions de dollars, soit plusieurs fois le montant du budget ordinaire de la CEE.

41. Les normes relatives à la facilitation du commerce et au commerce électronique, qui ont été élaborées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et qui sont largement utilisées, continuent d'être source de valeur importante pour les entreprises. Par exemple, à Odessa (Ukraine), la mise en place d'un système communautaire de ports sur la base de recommandations et de normes du CEFACT-ONU a permis de dégager des gains de près de 200 millions de dollars. Les règlements relatifs aux transports ont de multiples répercussions sociales et économiques. Par exemple, l'Institut fédéral allemand de recherche routière a estimé que la nouvelle méthode d'essai des véhicules automobiles concernant la sécurité des piétons, introduite en 2014 par la CEE, pourrait déboucher sur des économies de près de 90 millions de dollars par an.

42. Les travaux de la CEE permettent non seulement de faire des économies, et donc de dégager des ressources, mais également de sauver des vies. À titre d'exemple, selon la dernière évaluation scientifique menée au titre de la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, les mesures de réduction prises en application de cet instrument ont permis d'allonger d'un an l'espérance de vie moyenne.

43. La recherche de l'efficacité économique s'inscrit dans le droit fil de l'un des objectifs principaux du Programme 2030 – l'utilisation durable des ressources – et incitera à poursuivre les efforts faits pour réduire les coûts liés à la réglementation, tout en veillant à la protection des consommateurs et de l'environnement.

44. Sur un plan général, il est nécessaire d'élaborer un nouveau scénario de croissance qui contribue à dissiper les incertitudes et à redonner un élan aux économies de la région ; le

Programme 2030, et sa promesse d'une prospérité partagée et d'un environnement durable, projette une vision forte qui va dans ce sens. Ce Programme peut avoir un impact considérable sur la définition des attentes qui, à leur tour, peuvent avoir un effet déterminant sur les activités économiques futures dans la mesure où les acteurs économiques vont anticiper l'affectation de ressources aux domaines identifiés dans le Programme (efficacité énergétique, transition vers les énergies renouvelables, amélioration de la sécurité routière, gestion de l'eau et logement durable). L'idée que le Programme 2030 fait l'objet d'une forte adhésion peut en soi favoriser le changement structurel.

45. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 dépendront de la mesure dans laquelle le secteur des entreprises se sera effectivement engagé à opérer les changements qui s'imposent. Les objectifs de développement durable peuvent être considérés comme une source possible d'affaires, annonçant les secteurs dans lesquels l'action des pouvoirs publics va créer de la demande et encourager les flux d'investissement. Les travaux de la CEE sur les normes et les conventions contribueront à créer l'environnement réglementaire qui encadrera ces flux. Il est donc nécessaire de mieux comprendre les implications des travaux normatifs de la CEE pour faire avancer les objectifs de développement durable et créer les conditions nécessaires au changement en agissant sur le mode opératoire des acteurs économiques.

46. Le secteur privé est le bénéficiaire direct ou indirect de la plupart des recommandations et des normes élaborées dans de nombreux domaines d'activité de la CEE, et c'est souvent lui qui les applique ou qui est partenaire de leur application. Par conséquent, la qualité des travaux de la CEE et sa réactivité dans ces domaines dépendent fortement des partenariats qu'elle établit avec le secteur privé et la société civile. À cet égard, on peut notamment citer le Conseil consultatif sur les partenariats public-privé (PPP) qui offre des conseils techniques à titre gracieux aux gouvernements sur les normes relatives aux PPP, les politiques et projets de PPP ; les équipes de projet pluridisciplinaires et multipartites qui élaborent des pratiques optimales et des normes en ce qui concerne le commerce agricole ; et les recommandations relatives à la facilitation du commerce du CEFAC-ONU.

47. La transition vers une économie verte et inclusive, qui a pour objectif de réorienter les habitudes de consommation, les investissements et le commerce, est une voie prometteuse pour la réalisation du développement durable dans la région et au-delà. Pour que croissance économique ne soit plus synonyme de dégradation de l'environnement, il faudrait stimuler l'investissement vert, valoriser le capital naturel et promouvoir une consommation et une production durables, l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources, ainsi que l'innovation. Cette transition engendrera des changements considérables dans l'allocation des ressources et pourrait être un moteur de croissance et un générateur net d'emplois ; elle peut également présenter d'autres avantages pour le bien-être humain à long terme.

48. Il est nécessaire de comprendre l'ampleur de ces changements pour élaborer des stratégies efficaces qui faciliteront cette transition, notamment en développant de nouvelles compétences et en fournissant un soutien social à ceux à qui elle pourrait porter préjudice. Il faudra aussi adopter des modes de consommation et de production plus responsables, notamment réduire le gaspillage alimentaire, pour préparer un avenir plus écologique et plus durable. Les travaux de la CEE sur les normes de qualité applicables aux produits agricoles et les normes relatives aux transactions électroniques dans le secteur du commerce agricole peuvent également être utiles à cet égard.

49. La transition vers une économie verte devra pouvoir s'appuyer sur deux éléments cruciaux : l'intégration de différents domaines et initiatives de politique générale (cohérence entre les politiques) et la mise en place d'un cadre clair dans lequel les différents acteurs économiques pourront inscrire leurs projets (environnement politique sûr). Cette transition exigera donc une amélioration de la coopération entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, car les mesures prises par les pouvoirs publics, y compris les instruments fondés sur les marchés, donnent de meilleurs résultats si elles sont mises en œuvre de manière claire, prévisible et coordonnée. La coopération permet également aux différents acteurs de tirer mutuellement parti de leurs connaissances, leur expérience et leurs bonnes pratiques et contribue à mobiliser plus efficacement le secteur privé et la société civile, dont le rôle et l'influence dépassent de plus en plus les frontières nationales.

50. En faisant fond sur les connaissances, les politiques et les actions aux niveaux régional et national et en prenant en compte les groupes d'intérêts clefs, le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement contribuera à faire progresser cette coopération. L'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E), qui couvre la période 2016-2030, comprend des engagements volontaires de la part de pays et d'organismes publics et privés intéressés ; ces engagements prennent la forme d'actions pour une économie verte et aideront à la mise en œuvre du Cadre stratégique.

51. La transformation des systèmes énergétiques occupera une place prépondérante dans le choix des orientations et restera au centre de l'attention des investisseurs et des entreprises dans les années à venir. En cas de succès, la productivité énergétique se sera sensiblement améliorée dans toute la région d'ici à 2030. Le système énergétique fonctionnera comme un ensemble intégré, fondé sur une interaction dynamique et transparente entre une offre et une utilisation modulables et efficaces dans tous les secteurs, qui permettra aux sources d'énergie intermittentes de contribuer de façon significative à l'alimentation des installations en réseau et hors réseau.

52. Il faudra considérablement améliorer la performance énergétique des bâtiments et des villes d'ici à 2030, et accompagner la réduction de la consommation d'énergie d'une utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables ou n'émettant pas de carbone. Il est nécessaire de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 25 % dans les transports, de diminuer les émissions de méthane provenant des industries extractives de 60 %, et d'abaisser à un tiers des niveaux actuels l'intensité carbone nette globale du système énergétique. Dans le même temps, la qualité des services, les coûts, et la qualité de la vie doivent répondre aux exigences de la société exprimées dans le Programme 2030 et dans l'Accord de Paris.

53. Dans le cadre de cette profonde transformation, la part des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique de la région de la CEE devrait chuter de 80 % à 40 % d'ici à 2050, ces chiffres variant sensiblement d'une sous-région à l'autre. Même s'il s'agit d'une baisse considérable, les combustibles fossiles continueraient de jouer un rôle crucial, ce qui n'est pas toujours reconnu comme il le faudrait dans les débats publics.

54. La production d'énergies renouvelables a presque doublé entre 1990 et 2014 dans l'ensemble de la région, et la part que ces énergies représentent dans la consommation totale est passée de 6 % à 12 %. Un nouveau doublement de cette part dépendra des possibilités qui existent de développer et d'utiliser les énergies renouvelables, des conditions en vigueur sur le marché concerné et des facteurs socioéconomiques. Le bois, en particulier, qui reste la principale source d'énergie renouvelable, fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités dans de nombreux pays. L'action des pouvoirs publics vise non seulement à atténuer les changements climatiques, mais aussi à accroître la sécurité énergétique en favorisant le recours à des solutions de rechange aux combustibles importés et coûteux.

55. Pour favoriser cette transition, il importera d'élaborer des normes minimales internationalement reconnues de performance énergétique dans tous les secteurs. Dans la région de la CEE et au-delà, les gouvernements ont pris de multiples initiatives pour réduire le gaspillage. En 2015, les normes énergétiques obligatoires s'appliquaient à 30 % du carburant utilisé dans le monde, contre 11 % en 2000. Les investisseurs ont consacré 221 milliards de dollars à l'amélioration de l'efficacité énergétique (environ 14 % des dépenses mondiales en énergie), soit 6 % de plus qu'en 2014.

56. L'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments, qui représentent 40 % de la demande mondiale d'énergie, serait un moyen particulièrement efficace de réaliser davantage d'économies dans ce domaine. Les normes de consommation applicables à l'automobile concernent près des trois quarts des véhicules vendus dans le monde et permettent de réaliser des économies équivalentes à environ 2,5 % de la demande de pétrole. Selon les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie, les marchés de biens et services économes en énergie augmenteront de 7 % à 8 % par an au cours des deux prochaines décennies. Le coût des économies d'énergie résultant d'une amélioration de l'efficacité énergétique sont généralement bien moindres que les coûts liés à la production d'énergie supplémentaire. L'élaboration de normes et de lignes directrices visant à améliorer l'efficacité énergétique dans différents secteurs peut devenir un domaine d'activité de plus en plus important pour la CEE.

57. Les considérations environnementales et énergétiques pèseront probablement lourd non seulement dans l'élaboration et l'utilisation de nouvelles technologies, mais aussi dans la conception de nouvelles infrastructures. Il est nécessaire d'évaluer en profondeur les coûts et les avantages des nouveaux projets et initiatives. La conscience de plus en plus aiguë des coûts engendrés par la pollution et d'autres dommages à l'environnement, nourrie par une abondance de preuves scientifiques, aura une influence croissante sur les décisions d'investissement et la manière dont nous concevons nos villes et nos systèmes de transport et d'énergie. Le temps est un élément essentiel ; les décisions qui sont prises aujourd'hui en matière d'infrastructures seront déterminantes pour de longues années. Toutefois, les infrastructures matérielles ne sont pas les seules en jeu. Les règlements et les normes qui définissent leur mode d'utilisation pourraient avoir un fort impact sur l'efficacité avec laquelle les ressources nécessaires à leur exploitation sont employées. L'infrastructure normative immatérielle que constituent ces normes et ces règles est un domaine d'activité central pour la CEE.

58. Parmi les multiples variables à considérer dans la conception des futurs scénarios de développement de la région de la CEE, le vieillissement jouera très certainement un rôle important. Aucun pays de la CEE n'échappera au phénomène, mais l'adoption de stratégies appropriées pourrait largement contribuer à atténuer les principaux effets de cette tendance. Il faudra pour cela réformer les systèmes éducatifs, sociaux, sanitaires, ainsi que les systèmes de protection sociale. Il sera nécessaire de concevoir des logements et des infrastructures de transport, des biens de consommation et des services qui soient adaptés aux personnes âgées. Moyennant les bons choix politiques, la population vieillissante continuera à contribuer pleinement à la vie économique et sociale des pays. L'évolution de la structure démographique créera une demande de nouvelles technologies et de nouveaux produits (robotique, capteurs, Internet des objets, maisons connectées) et débouchera sur de nouveaux types d'organisation et de prestation de soins de santé, de nouveaux modes de travail et de nouveaux aménagements urbains.

59. La numérisation est également une tendance bien installée qui donnera un nouvel élan aux activités de la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques, y compris des systèmes de guichet unique. Aux normes traditionnelles de la CEE relatives à l'échange d'informations commerciales (par exemple, EDIFACT ou la bibliothèque des éléments de base) s'ajouteront de nouvelles normes et lignes directrices relatives à des pratiques réglementaires qui seront alignées sur les besoins liés au développement durable (par exemple, la norme FLUX pour une pêche viable, la traçabilité des produits agricoles, les documents électroniques relatifs à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces menacées). L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges constituera la base juridique d'un système mondial de règles de facilitation du commerce, et la CEE, en tant qu'organisme de normalisation, en demeurera un important rouage.

IV. Favoriser une coopération et une intégration économiques accrues dans la région de la CEE

60. La coopération et l'intégration économiques ont contribué à la prospérité croissante de la région de la CEE et elles continueront de jouer un rôle important à l'appui des efforts déployés par les États membres pour favoriser le développement durable. Pour renforcer la coopération et l'intégration économiques, il faudrait tenir compte des grandes tendances politiques, technologiques et démographiques, qui sont en train de dessiner l'avenir de la région.

61. Lorsque l'on s'interroge sur les moyens de faciliter l'intégration économique, il est indispensable d'aborder la question des différences de réglementations et de procédures existant entre les pays. De plus en plus, ce sont les coûts induits par ces différences qui constituent les obstacles non tarifaires au commerce. Cela dit, même si les États membres appliquent des modèles divers, la CEE est un cadre dans lequel des solutions réglementaires communes ont pu être trouvées. La diversité n'a pas été un obstacle insurmontable à la coopération ; au contraire, elle peut être une source d'apprentissage à mesure que différentes solutions sont présentées en parallèle et finissent par converger ou par être harmonisées.

62. Dans le cadre de la CEE, les produits normatifs ne sont pas imposés aux pays. Ils peuvent dans un premier temps être convenus par un groupe d'États et par la suite adoptés par d'autres, dans un contexte où chaque pays a voix égale au chapitre. C'est de cette manière que la CEE a contribué à l'intégration de la région et à l'apparition d'initiatives d'intégration institutionnelle auxquelles certains de ses membres participent. Les règles et les normes élaborées au sein de la CEE peuvent être appliquées par tous, ce qui facilite les interactions économiques, quel que soit le groupe auquel les pays appartiennent. Par exemple, les normes de qualité applicables aux produits agricoles sont largement partagées et utilisées, y compris par des pays extérieurs à la région.

63. Les nombreux produits normatifs élaborés par la CEE, principalement dans le domaine technique, ont donc joué un rôle dans ce que les historiens des technologies appellent « l'intégration cachée » de la région, autrement dit une intégration qui a lieu en dehors des structures officielles fondées sur des normes et des règlements communs. À l'heure où les avantages de la coopération internationale sont parfois remis en question, il convient de rappeler que la CEE s'est engagée dans une coopération « nécessaire », c'est-à-dire motivée par la volonté de trouver des solutions à des problèmes réels afin d'apporter des bénéfices concrets aux partenaires concernés.

64. La connectivité économique, via de bonnes liaisons de transport et la liberté du commerce, est fondamentale pour la prospérité de la région de la CEE. Elle est à la fois une manifestation et un moteur de l'intégration. L'amélioration des modes de transport peut aussi jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans l'atténuation des changements climatiques et dans la réduction du nombre des accidents de la route. La connectivité physique, au niveau tant national que transnational, est une condition essentielle du développement économique et social. Une telle ouverture est également le fondement d'économies prospères et innovantes qui tirent parti de la coopération transfrontières.

65. Cependant, il ne suffit pas d'améliorer les infrastructures matérielles pour faciliter la circulation des biens entre les pays. Le développement des infrastructures de transport devrait être accompagné d'un programme de connectivité « immatérielle » axé sur l'élimination de tous les types d'obstacles. En harmonisant les réglementations, il est possible de réaliser des économies sans avoir à faire d'investissement d'infrastructure. Selon une analyse réalisée sur l'itinéraire Bichkek-Varsovie, la construction de deux voies de circulation supplémentaires, soit un investissement de 28 milliards de dollars des États-Unis, réduirait la durée du trajet de 3,9 jours. Or, la seule mise en œuvre des principales méthodes de rationalisation des procédures douanières de la CEE réduirait cette durée de 4,1 jours. L'application des produits normatifs de la CEE peut donc raccourcir considérablement le temps de transport sans qu'il soit nécessaire de rénover les infrastructures matérielles et facilite, par là même, les liens commerciaux.

66. Les recommandations de la CEE concernant l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et les études qu'elle a réalisées dans ce domaine sont favorables à l'intensification des interactions économiques entre les pays, dans la région et au-delà. Le fait que le commerce s'inscrive dans des chaînes de valeur mondiales complexes plaide en faveur d'une approche qui dépasse les limites sectorielles et territoriales au profit d'évaluations des obstacles réglementaires et procéduraux qui entravent le fonctionnement des chaînes de valeur internationales. Ces évaluations pourraient mettre en évidence les corrélations existant entre les mesures réglementaires et procédurales, le développement des entreprises et la création d'emplois. Une telle approche, qui donne acte de l'importance de ces chaînes dans l'économie mondiale, pourrait apporter des éclaircissements sur la manière de renforcer la coopération et l'intégration économiques dans la région, en identifiant et en évaluant plus précisément les différents coûts que les obstacles réglementaires et procéduraux font peser sur les entreprises.

67. La coopération internationale repose sur l'existence d'un langage commun, que la CEE a contribué à faire évoluer depuis sa création. Dans certains cas, ce langage est codifié dans des documents tels que la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (CCNU), dans les travaux du CEFAC-ONU, dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), dans le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et le transport (LOCODE-ONU) ou dans les normes de qualité applicables aux produits agricoles, qui sont directement utiles aux entreprises et ont des répercussions directes sur

l'économie. Toutefois, même lorsqu'il n'existe pas d'instrument de codification, l'élaboration d'un langage commun est important pour faciliter le dialogue et l'identification des questions qui doivent être traitées.

68. Il est nécessaire de disposer de données fiables pour s'assurer que des échanges utiles peuvent avoir lieu et qu'il est possible de faire des comparaisons pertinentes sur la base de normes méthodologiques convenues. Les travaux réalisés par la CEE dans le domaine de la statistique illustrent aussi parfaitement la manière dont la collaboration peut se nouer aux niveaux régional et mondial. En plus des activités de la Division de statistique, en particulier en appui à la Conférence des statisticiens européens, il existe d'autres travaux importants sur les données menés dans le cadre d'autres sous-programmes, notamment sur l'environnement, la forêt, les transports et l'énergie.

69. Par exemple, le Programme de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement aide les pays à collecter des données et des informations pour l'établissement de rapports nationaux et internationaux sur l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs. L'appui offert porte notamment sur le renforcement des capacités et la gestion collective de la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement qui sert de base à l'évaluation périodique de l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne. La Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois collabore avec de nombreux partenaires pour collecter des informations sur les forêts et les ressources forestières conformément à des normes et des règles convenues, et pour améliorer la qualité de ces informations, notamment en veillant à ce qu'elles soient comparables au niveau international, mais aussi en les stockant, les diffusant et les analysant, et en aidant les pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine.

70. Il convient de souligner l'importance pour la CEE de disposer de données exactes et d'évaluations fiables pour pouvoir accomplir son travail de manière efficace. Il est nécessaire de comprendre l'impact des règlements et d'autres produits normatifs et de réunir des données factuelles qui permettent de choisir en connaissance de cause entre plusieurs solutions. Il est absolument indispensable, pour informer de manière convaincante des effets des travaux de la CEE, de pouvoir s'appuyer sur des évaluations fiables, comme celles réalisées par la CEE au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique. Ces évaluations sont parfois menées en collaboration avec d'autres partenaires, comme l'évaluation de l'environnement, lancée à la Conférence ministérielle de Batumi en 2016 et réalisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CEE. Des efforts supplémentaires pourraient être faits dans cette direction, tandis que les initiatives déjà en cours dans la CEE pourraient être mieux mises en valeur.

71. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit un cadre d'action complexe qui implique des arbitrages et des synergies multiples. Afin d'y voir plus clair – et d'explicitier les motifs des choix qui sont faits –, il faudrait non seulement disposer de données, mais aussi réaliser des études analytiques qui aident à déterminer la valeur de la coopération économique dans différents domaines. La CEE a une longue expérience des études sectorielles, qui ont contribué à l'élaboration de politiques clefs.

72. La transition vers une économie verte, démarche transformatrice qui vise à favoriser le progrès économique tout en garantissant la durabilité environnementale et l'équité sociale, sera un axe central de la coopération économique ; cette transition permettra de renforcer l'intégration de la région, tout en répondant à des préoccupations d'ordre environnemental et social. Or, pour faire valoir les avantages de l'économie verte d'une manière propre à susciter la rupture avec les modèles anciens et la mobilisation d'un large appui, il faudrait pouvoir s'appuyer sur une compréhension claire des effets attendus, qui donnera de la crédibilité aux choix opérés et permettra d'élaborer des politiques concrètes. Il y a là un rôle important pour la coopération internationale, l'échange de données d'expérience et les actions concertées.

73. Pour améliorer la performance des systèmes énergétiques, il existe aussi certaines solutions qui ne sont pas pleinement prises en considération pour des raisons telles que la perception qu'en a le public et des préoccupations légitimes touchant à la sécurité et à l'environnement qu'il serait possible de dissiper (par exemple, piégeage et stockage du carbone, gaz de schiste, énergie nucléaire, utilisation du gaz naturel dans les transports). Un débat ouvert et fondé sur des données factuelles faciliterait l'adhésion à ces solutions, qui

peuvent contribuer à l'application des dispositions du Programme 2030 et de l'Accord de Paris en matière d'énergie.

74. Par leur action, les gouvernements et les organismes de réglementation nationaux, les organisations internationales, la société civile et les investisseurs privés pourraient accélérer la nécessaire transformation des systèmes énergétiques. La coopération internationale, les partenariats stratégiques et le bon fonctionnement des marchés de l'énergie dans tous les couloirs régionaux sont très importants. Or, il arrive que des préoccupations liées à la sécurité énergétique limitent les progrès qui pourraient être réalisés dans le domaine de l'efficacité technique, environnementale et économique des systèmes, souvent en privilégiant l'indépendance énergétique au détriment d'une meilleure intégration des marchés de l'énergie.

75. L'air que nous respirons et de nombreux éléments de l'environnement que nous partageons ne connaissent pas de frontières. Il est fondamental pour la région de se pencher sur les problèmes et les enjeux transnationaux. Les considérations environnementales et l'internalisation des externalités négatives sont donc au cœur du renforcement de l'intégration et de la coopération économiques. Les accords multilatéraux sur l'environnement et les instruments et processus politiques de la CEE relatifs à l'environnement peuvent rendre cette tâche plus facile.

76. La région de la CEE n'est pas isolée ; elle fait partie de l'économie mondiale. Ce qui se produit au-delà de ses frontières a donc aussi des incidences sur le renforcement de sa coopération et de son intégration économiques. Étant donné que le poids économique relatif de la région est en train de changer, il est nécessaire de prêter attention à ce que cette évolution implique pour l'action de la CEE, afin d'identifier les difficultés et les perspectives qui vont en résulter. L'importance économique croissante de l'Asie présente un intérêt particulier pour la région, notamment, mais pas uniquement, en ce qui concerne les questions de connectivité et de développement des infrastructures, qui sont depuis toujours au cœur des travaux de la CEE. L'initiative chinoise « une Ceinture et une Route » a d'importantes répercussions pour de nombreux domaines d'activités de la CEE ; ces répercussions pourraient être étudiées.

77. La collaboration avec d'autres commissions régionales pourrait être un bon moyen pour examiner ces questions. Dans certains domaines, des pays extérieurs à la CEE sont déjà directement impliqués dans les travaux de celle-ci. Certains produits normatifs ont déjà prouvé leur utilité au-delà des frontières de la région, non parce qu'ils ont été conçus pour cela mais en raison de leur valeur et de leurs effets positifs. Récemment, l'adhésion de la Chine à la Convention TIR a marqué une nouvelle étape. Plus un réseau se développe, plus il a de la valeur pour ses membres. La CCNU est aussi largement appliquée par des pays non membres de la CEE, où se trouve la plupart des gisements énergétiques. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres. Si l'on considère les intérêts des pays de la région, le contexte mondial dans lequel la CEE déploie son activité est déterminant et peut influencer les travaux normatifs et autres qu'elle réalisera dans le futur.

78. De manière générale, les progrès de la coopération et de l'intégration dépendent de la communication établie entre de multiples partenaires. L'avenir est déterminé par les actions de nombreux acteurs. C'est pourquoi l'existence d'un cadre où il est possible d'échanger des informations et d'annoncer ses intentions futures contribue à lever les incertitudes et aide à la coordination des efforts. Ce cadre peut aider à la définition d'une stratégie de changement et des modalités de sa mise en œuvre. La concrétisation de bon nombre de ces indispensables transformations dépend d'une large adhésion des gouvernements, des entreprises, des organisations internationales et d'autres partenaires à différents niveaux. En tant que structure régionale intergouvernementale œuvrant dans plusieurs secteurs, la CEE peut jouer un rôle important à cet égard, en nouant le dialogue avec les groupes compétents et en établissant des relations avec les partenaires concernés.

V. Quelques questions à examiner

79. Compte tenu de ce qui précède, le débat au titre du point 2 de l'ordre du jour pourrait porter sur les questions suivantes :

a) Quelles sont les grandes tendances qui définiront l'avenir de la région de la CEE dans ses nombreux secteurs d'activité ? Quels scénarios peuvent être envisagés ?

b) De quelle manière la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 définira-t-elle les futures politiques sectorielles ?

c) Quelles pourraient être les principales mesures à prendre pour réaliser un projet à l'horizon 2030 dans la région de la CEE ? À quoi pourraient ressembler l'intégration et la coopération à l'appui du développement durable dans la région de la CEE à l'horizon 2030 ? Quelles seraient les conséquences de la transition vers une économie verte ?

d) Quel rôle la CEE peut-elle jouer pour aider les pays à se réunir et à coopérer en vue de créer un environnement propice à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière que personne ne soit laissé de côté ? Comment tirer profit des travaux de la CEE sur les règlements, les normes et les conventions ?

e) Comment garantir la mise en place des conditions qui permettront de trouver de nouvelles synergies, d'éliminer les obstacles et de jeter les fondements d'une plus forte intégration économique plus forte au sein de la région de la CEE ?
